

Développement Social du Quartier Montrapon / Fontaine Ecu - Aménagements extérieurs - Cité de la Bouloie - Marchés

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Dans sa séance du 14 décembre 1987, le Conseil Municipal approuvait le projet de réalisation d'un cheminement piétonnier cité de la Bouloie.

Cet aménagement est complété par la construction d'une aire de jeux.

L'ensemble de ces aménagements extérieurs de la cité de la Bouloie s'élève à 536 000 F.

Le montant de cette dépense est inscrit au budget au chapitre 908.6/235/85113.30300.

Son financement est assuré par une participation de la Ville de l'ordre de 300 000 F, des subventions de l'État de 173 477 F (73 777 F + 99 700 F), de la Région de 32 222 F (13 702 F + 18 520 F) et du Département de 30 000 F.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Député-Maire à signer les marchés à intervenir ainsi que les ordres de service ou avenants permettant l'exécution complète des travaux, y compris les travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, l'Assemblée Communale, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.